

# Associations

## Les rendez-vous du trimestre :

JANVIER 2015					
L	M	J	V	S	D
		1	2	3	4
5	6	8	9	10	11
12	13	15	16	17	18
19	20	22	23	24	25
26	27	29	30	31	

FEVRIER 2015						
L	M	M	J	V	S	D
						1
3	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MARS 2015						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

- ❖ **le 1<sup>er</sup> février** : loto du RPI salle des Fêtes de Puydaniel
- ❖ **le 15 février** : le loto du 3<sup>ème</sup> âge à la salle des fêtes de Puydaniel
- ❖ **le 27 février** : assemblée générale de l'Association « Patrimoine »
- ❖ **le 22 mars** : 1<sup>er</sup> tour des élections départementales
- ❖ **le 29 mars** : 2<sup>ème</sup> tour des élections départementales

**Les manifestations passées** : toutes, sans exception, ont connu un réel succès. Pour plus d'informations, voir le blog de Puydaniel.

❖ **Samedi 25 octobre** : bal du Comité des Fêtes avec l'orchestre Pyrénées Musette

❖ **Mardi 11 novembre** : commémoration du centenaire de la Grande Guerre suivi d'une exposition organisée par le Patrimoine de Puydaniel.

❖ **Mercredi 12 novembre** : visite de l'exposition par les enfants de l'école de Puydaniel

❖ **Dimanche 16 novembre** : «Foire d'Antan» organisée par l'association « Patrimoine ».

❖ **Samedi 29 novembre** : l'aligot organisé par le Comité des fêtes.

❖ **Dimanche 14 décembre** : le repas des aînés à la salle des Fêtes.

❖ **Samedi 20 décembre** : le Noël des enfants

❖ **Mercredi 31 décembre** : réveillon organisé par le Comité des Fêtes.

❖ **Vendredi 9 janvier** : présentation des vœux et rappel des réalisations 2014. Projection d'un diaporama sur l'année écoulée et ses moments forts.

❖ **le 30 janvier** : assemblée générale du Comité des Fêtes (rapport moral et financier ; renouvellement du bureau).

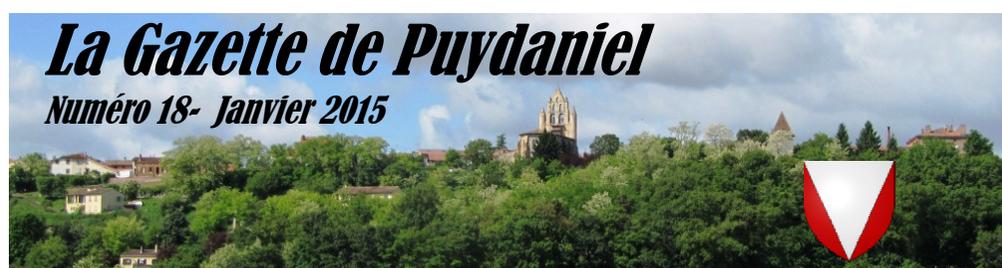
### Le nouveau bureau :

Présidente : Béatrice Sendré  
Trésorière : Estelle Malrieu  
Secrétaire : Aziz Chibli  
Président d'honneur : Jean-Claude Blanc



# La Gazette de Puydaniel

Numéro 18- Janvier 2015



Pour toute suggestion relative à ce bulletin municipal, une **boîte à idées** est à votre disposition à la mairie ou par courriel : [mairiepuydaniel@wanadoo.fr](mailto:mairiepuydaniel@wanadoo.fr)

### Dans ce numéro

1 **Édito**

2 **Actu**

3 **Infos**

4 **Asso**

## Édito

Les vœux du maire

*Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler, aussi je renouvelle à toutes et tous, les vœux déjà adressés le 9 janvier dernier salle des fêtes de Puydaniel, mais avant ceci il me paraît nécessaire de m'arrêter un instant sur la tragique actualité de notre nation.*

*Sans revenir sur les faits que tout le monde connaît, je me dois d'avoir une pensée solennelle pour toutes ces victimes et leurs proches.*

*Il me semble important de rappeler les valeurs essentielles de respect, de solidarité, d'humanisme, de partage et d'égalité des chances. Si nous sommes démunis par rapport à ces actes de barbarie, nous pouvons tous agir en mettant en œuvre ces valeurs au quotidien par des actes simples, d'entraide et de solidarité.*

*2014 aura été une année importante pour la commune avec le renouvellement des membres du conseil municipal lors des élections de mars dernier. De ce fait, elle aura été une année de transition : des travaux ont été réalisés d'autres sont en cours.*

*Aujourd'hui s'annonce cette nouvelle année, avec son contexte économique morose. En effet, l'Etat a décidé de diminuer la Dotation Globale de Fonctionnement qu'il verse aux collectivités. Cependant, nos projets se poursuivront, nous continuerons à accompagner les associations et maintiendrons une année riche en événements.*

*Dans ce contexte conflictuel, d'incompréhension et d'intolérance n'est-il pas opportun de créer un rapprochement mutuel en mettant un mouchoir sur nos vieilles rancunes, querelles ou animosités diverses ? Utopie me direz-vous ? Non, un simple défi pour un village uni et paisible.*

*Au nom du conseil municipal je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, beaucoup de bonheur dans vos vies familiales et de réussite dans vos entreprises personnelles ou professionnelles pour 2015.*

*Avec vous, nous la souhaitons belle, forte de rencontres et de chaleur humaine dans notre village de Puydaniel.*

Cordialement,

Jean-Claude Blanc

### Permanences Mairie :

Lundi et jeudi 08h30 - 12h30 // Mardi et vendredi :13h30 - 17h30 // Fermé le Mercredi // Contact tél. : 05 61 50 72 44

Accès internet : <http://mairiedepuydaniel.over-blog.com>

# Actualité

## FORMATION pour les employés municipaux.

Afin de pouvoir utiliser des nacelles de manutention, de conduire et manœuvrer en sécurité, tout conducteur doit posséder une habilitation (CACES), un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

Après un test théorique et pratique des connaissances pour la conduite en sécurité du matériel concerné, ce certificat a été décerné aux 2 employés municipaux.

## TRAVAUX REALISES:

- ❖ **Re-calibrage** des fossés côte de Marsoula, et de la plaine
- ❖ **Goudronnage et remise en état** du collecteur des eaux pluviales côte de Martel,
- ❖ Installation d'une **alarme** pour sécuriser la salle des fêtes,



## TRAVAUX en COURS

- ❖ **Dépôt des permis de construire** pour ré habilitation de la maison à colombage et de la salle de réunion et de mariage de la Mairie (*fait le 13 janvier*) ; demandes d'aides auprès de différents organismes (*Conseil Général...*).
- ❖ **Effacement réseau** (eau, téléphone, électricité) haut du village
- ❖ **Projet d'agrandissement de l'école** : création d'une classe supplémentaire au 1<sup>er</sup> étage et agrandissement du réfectoire sur le local des ateliers municipaux.
- ❖ **Création d'un local pour les ateliers municipaux** sur le site de la salle des fêtes. (un entretien avec Mr Brunet, Architecte des Monuments de France s'est déroulé le 16 janvier pour l'étude de cette implantation).
- ❖ Étude pour l'implantation d'une **crèche ou micro-crèche** sur le site de la salle des fêtes.

## Information concernant les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif

Les lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ont entraîné de nouvelles obligations pour les communes dans le domaine de l'assainissement autonome (non collectif). Parmi ces obligations figure l'obligation de réaliser un diagnostic de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Une réunion publique d'information a eu lieu le 12 janvier à la salle des fêtes de Puydaniel (pour les communes de Puydaniel et Lagrâce-Dieu).

Ces visites de contrôles des installations ont débutés dès le 13 janvier et sont en cours de réalisation. Ces diagnostics sont réalisés par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA31).

# Informations



**Élections départementales** : voter est une action citoyenne.

Soyez nombreux à vous exprimer ! Lors de 1<sup>er</sup> tour le 22 mars et le 2<sup>ème</sup> tour, le 29 mars.

À compter de ce scrutin, les « élections départementales » remplacent les « élections cantonales ».

Le conseiller départemental est élu pour une durée de 6 ans.

Son rôle est important : porte-parole des habitants, il défend les intérêts de son canton au sein de l'assemblée départementale.

**COURS DE SECOURISME : Vous avez été formé ?** Ne perdez pas vos compétences : faites-vous recycler.

**Vous souhaitez connaître les gestes** qui peuvent sauver un ami, un parent, un voisin...? Des sessions de formations et de recyclage sont programmées : renseignez-vous au secrétariat de la mairie.

(05 61 50 72 44)

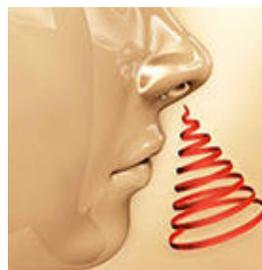


**Parce que vivre ensemble n'est pas toujours facile : RAPPEL NUISANCES**

**Les bruits** provoqués de jour comme de nuit : instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, engins à moteur ou aboiements....

**La nuit** : lorsqu'ils sont audibles d'un appartement à un autre entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

**En journée** : ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont : répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.



**Les odeurs :**

Les nuisances olfactives (écobuage, barbecue, ordures, fumier) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales, agricoles.

Les déchets verts : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, branchettes ou petits résidus de tailles, de débroussaillages ou d'élagages sont à évacuer vers la déchèterie.

Le non respect de ces règles élémentaires sont soumises à amendes.